

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Dix-huit du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, puis en cours de séance du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

**ETAIENT ABSENTS** : MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à Mme Michelle COUPPE DE K/MARTIN) – Patrice PIERRE-JUSTIN (déplacement momentané) – Mmes Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Mme Paulette LAPIN) – Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – Adrienne LAMASSE – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI (excusée) – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN.

**Madame Marie-Flore DESIREE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**VOTE DES TAUX DES TAXES  
MÉNAGES**

**CM-2018-6S-DAF-86**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code des communes ;

**Vu** la délibération n° CM-2018-5S-DAF-69 relative au débat sur les grandes orientations du budget 2019 présenté par monsieur le Maire, lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2018 ;

**Considérant** que la ville du Gosier entend poursuivre son programme d'équipements sur son territoire ;

**Considérant** la nécessité de maintenir les taux en dépit de la baisse de la dotation globale de fonctionnement imposée par le gouvernement ;

Considérant le produit fiscal global nécessaire à l'équilibre du budget ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De voter pour l'année 2019, le maintien des taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX
TAXE D'HABITATION	25,72%
FONCIER BÂTI	10,40%
FONCIER NON BÂTI	20,45%

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

**21 DEC. 2018**

Et publication ou notification  
le

**27 DEC. 2018**

Fait et délibéré à Gosier, le 18 décembre 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Jean-Pierre DUPONT -

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Vote des taux des taxes ménages

---

Date de transmission de l'acte : 21/12/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 27/12/2018

---

Numéro de l'acte : CM20186SDAF86 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20181218-CM20186SDAF86-DE

---

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.2. Fiscalité  
7.2.1. Vote des taux